

**Commissariat à l'Aménagement, au Développement
et à la Protection du Massif Pyrénéen**

Révision du schéma de massif
Groupe Europe-Transfrontalier

Réunion du 14 mai 2012

Animatrice du groupe : Sylvie LEGUEVAQUES

Assistaient à la réunion

Tiphaine BARET - Conseil Régional Midi-Pyrénées
Ghislaine BELIS - DREAL Midi-Pyrénées
Augustin BONREPAUX - Président du Conseil Général de l'Ariège, représenté par Pascal ALARD)
Thomas BUNEL – Commissariat des Pyrénées
Joseph CALVI - Président Chambre Métiers Ariège (représenté par José URRUTIA)
Cécile CHICOYE - DGS Université de Toulouse Capitole
Michel ESTER – CCI Pyrénées
Virginie FABRE - GEIE FORESPYR
Graziella FILONI – CMA Pyrénées
Mélanie GAMBINO – Université Toulouse
Eva LAMOTHE – Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
Jean-Michel LARROCHE - Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Jean LASSALLE - Député des Pyrénées Orientales (représenté par Didier HERVE)
François MAITIA – Vice-Président du Conseil Régional Aquitaine et président du comité de massif,
représenté par Jean-Marie BLANC
Michel MURO - ADEPFO
Stéphane N'GUYEN – Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Fabien PICHON – Mathilde GRANDVAL – Sylvie LEGUEVAQUES – Amara CRUZ SGAR Midi-
Pyrénées
Olivier REY - Syndicat mixte du Pays Couserans

Étaient excusés :

Georges AZAVANT – Président PNP
Xavier BERNARD SANS - Directeur de la CTP
Marc CARBALLIDO – Conseiller Régional Midi Pyrénées
Pascal CHAZAUD - CPC Consultant
Valérie CORMIE - Eurosud Transport
Suzanne DELIEUX – Conseillère Régionale Languedoc Roussillon
Jacques GUIU – Comité de Massif

Cécile JEBELI – Université Toulouse
Marc MAILLET - CIAPPE
Florent MARTICHE - Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Philippe MESTRE - GECT Eurorégion Pyrénées Méditerranée
Bernard PIQUEMAL – Conseiller Général Ariège
Marc TIGNERES – Préfecture des Pyrénées Orientales
Lide URREIZTIETA - Conférence Atlantique Transpyrénées

Charles PUJOS, secrétaire du comité de massif, introduit la séance en présentant la démarche générale de révision du schéma de massif. Cinq groupes thématiques (filiales agricoles et forestières, tourisme, autres activités économiques, Europe - transfrontalier, biodiversité) seront réunis durant le processus 2012 de révision, auxquels s'ajoute le groupe « prospective – cohérences ». Ce dernier se positionne de manière transversale et multisectorielle, à la croisée des réflexions de cinq autres groupes.

Sylvie LEGUEVAQUES, chargée de mission coopération territoriale européenne au SGAR Midi-Pyrénées, présente un document qui se veut une « feuille de route » du groupe de travail, rappelant le contenu du schéma de massif sur les thématiques intéressant le groupe de travail, ainsi que des éléments de diagnostic et d'enjeux.

1/ Les objectifs de cette première réunion

- Réactualiser certains éléments du schéma de massif adopté en 2006, à la lumière des données récentes et disponibles ;
- Formuler de nouveaux enjeux, complémentaires de ceux adoptés en 2006, par exemple à partir des ultimes tendances du marché à prendre compte (par exemple dans le domaine des trafics transfrontaliers et des échanges touristiques) ;
- Hiérarchiser les orientations stratégiques susceptibles d'être intégrées et rendues opérationnelles, dans un second temps, dans la prochaine convention de massif 2014-2020.

Le champ thématique couvert par le groupe concerne :

- pour une part, et très directement, l'axe et orientation stratégique n°2 du schéma de massif 2006, intitulés à l'époque « tirer parti de toutes les dimensions des Pyrénées » (problématique du développement des rapports, notamment institutionnels et socioéconomiques, entre les Pyrénées, l'Espagne et l'Andorre),
- par ailleurs la reconnaissance de l'espace montagnard pyrénéen par les politiques publiques bénéficiant de fonds européens d'origine diverse (FEDER, FSE, FEADER...), via leurs principaux instruments de mise en œuvre (programmes opérationnels régionaux, programme de coopération transfrontalière, programme transnational, programme de développement rural hexagonal - PDRH - mis en œuvre au niveau régional dans les différents DRDR - documents régionaux de développement rural, etc...)

La mise en place d'une concertation élargie à toutes les problématiques et à tous les acteurs pyrénéens a pour objectif final de réviser, au sens de modifier/réécrire, le schéma dans sa version 2006, sans

remettre en cause de façon profonde les 4 axes stratégiques et les 4 conditions de réussite identifiés à l'époque.

Les discussions permettent donc de formuler des propositions qui seront ensuite discutées et amendées lors des réunions suivantes. Ces échanges pourront également se tenir en ligne, sur le site web dédié à la démarche de révision du schéma de massif (<http://schema-massif.sig-pyrenees.net>). L'ensemble sera définitivement validé par le comité de massif, avant d'engager le processus 2013 de concertation et d'approbation voulu par la loi, auprès des collectivités départementales et régionales concernées.

2/ Les échanges ont fait émerger les grandes problématiques suivantes

- **Les données de référence**

Si tous les groupes engagés dans la révision du schéma de massif doivent appuyer sur des données mobilisées dans la version de 2006 et réactualisées en 2012, c'est tout particulièrement le cas du groupe Europe-Transfrontalier :

- la présentation en séance, par la DREAL Midi-Pyrénées, des flux de véhicules et de marchandises de part et d'autre de la frontière, montre que ces flux n'évoluent plus comme avant (plafonnement ou régression de certaines formes d'échanges, par exemple, en lien avec la crise que connaît l'Espagne),
- d'autres études récentes (l'une sur les échanges économiques, l'autre sur les rapports institutionnels), mises en ligne sur le site de la révision du schéma de massif apportent des éléments de connaissance nouveaux (tout en montrant la persistance de certains obstacles aux échanges transfrontaliers),
- enfin, la période 2007-2013 a donné lieu à la mise en œuvre d'un programme POCTEFA et des projets correspondants (source de multiples enseignements), dans le cadre d'une gouvernance nouvelle (en particulier, la CTP – communauté de travail des Pyrénées – en est désormais l'autorité de gestion).

- **La question des aides européennes**

La période de programmation 2014-2020 est en préparation et les documents définitifs (aujourd'hui au stade de propositions de règlements) ne seront pas connus avant plusieurs mois. En particulier, l'accord (ou contrat formel) de partenariat entre l'Europe et l'Etat français, déclinant le cadre stratégique adopté et commun (à l'ensemble des fonds européens, notamment), ne sera vraisemblablement pas acté avant le début de l'été 2013.

Les Pyrénées sont potentiellement concernées, dans ce cadre, par des hypothèses d'intervention des fonds européens (plus ou moins réalistes à ce stade et tributaires de la mobilisation des acteurs du massif) :

- perspective d'un PO spécifique (comme dans les Alpes ou le Massif Central) voire d'une approche macro-régionale (cette dernière hypothèse paraissant toutefois peu réaliste car il n'y a pas de problème majeur qui le justifierait comme dans le cas

des espaces « Baltique » ou « Danube ») ou transnationale (coopération entre les territoires de montagne de l'espace SUDOE),

- perspective d'une déclinaison territoriale spécifique des futurs PO (régionaux et transfrontalier), sous la forme « d'investissements territoriaux intégrés » dont l'hypothèse se dessine mais dont les contours restent flous à ce stade,
- recherche d'une harmonisation des aides du FEADER, déployées au travers des 3 futurs DRDR des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, pour les sujets spécifiquement « montagne » et pour lesquels une approche pyrénéenne commune serait jugée cohérente (la plus-value « massif » devant être constamment justifiée par rapport aux politiques régionales notamment, même si la question peut également être inversée),
- recherche d'un lien nettement renforcé entre le schéma révisé et des programmes (POCTEFA et convention de massif) qui seront arrêtés postérieurement.

- **L'identification du massif dans le champ des coopérations transfrontalières**

Les participants ont témoigné de la nécessaire articulation entre ce qui relève du transfrontalier et ce qui relève du massif : le transfrontalier ne relève pas forcément du massif et vice-versa.

Comment les actions mises en place sur le massif peuvent-elles s'inscrire dans le cadre de la coopération transfrontalière ? Et comment prendre en compte des coopérations hors massif qui peuvent lui être bénéfiques ? Il faut distinguer ces deux niveaux, et prendre en compte le fait que les directions qui s'occupent de l'un et de l'autre dans les services de l'Etat et des collectivités ne sont d'ailleurs pas les mêmes.

La question de l'échelle territoriale d'action et surtout d'accompagnement au titre de la coopération est au cœur des échanges. Selon les thématiques stratégiques (environnement, tourisme, pastoralisme, etc.), les échelles ne sont pas les mêmes. Peut-on traiter à la même échelle de coopération, celle du massif par exemple, chaque thématique ?

Les problèmes se posent aussi à d'autres échelles qu'à celles des périmètres administratifs : vallées, pays, etc... Sont-ils les mêmes à l'Est, au Centre et à l'Ouest des Pyrénées ? Faut-il envisager des politiques de massif transfrontalières différentes, compte tenu de fortes disparités pouvant exister dans l'engagement transfrontalier de ces trois zones ? Poser la question de l'échelle permet de mettre en évidence à quel niveau l'action au niveau du massif pyrénéen est nécessaire, comme c'est par exemple le cas au sujet de l'attractivité touristique internationale du massif.

- **Transfrontalier et effet d'aubaine ?**

Certains participants déplorent le manque de coopération véritable et de dimension prospective dans les projets transfrontaliers, dont certains ne sont menés qu'à de simples fins d'opportunité financière. Que reste-t-il au final de ces dossiers qui ont été montés et financés dans cet esprit ?

Plusieurs propositions ont été formulées pour remédier à cette logique de guichet, qui a pu être ressentie lors de divers appels à projets. Soit sous forme de chartes de coopération (accords-cadres, qui impliqueraient davantage les acteurs afin de simplifier les opérations de coopération et les valoriser sur le long terme); soit en privilégiant les actions de long terme, fondées sur des logiques de développement propres à des bassins de vie plus pertinents que d'autres.

- **Favoriser la coopération des porteurs de projets modestes par de l'ingénierie innovante ?**

Les échanges rendent compte des difficultés croissantes que connaissent les porteurs de projet aux capacités financières faibles et aux ressources humaines limitées. Ces structures vont-elles continuer à s'engager dans des projets transfrontaliers alors que les projets de futurs règlements relatifs aux fonds européens prévoient des exigences de gestion encore accrues ?

Les participants partagent l'idée que le principe de subsidiarité doit prévaloir et, à ce titre, que les fonds européens financent des projets d'envergure, les fonds nationaux allant plutôt aux projets à rayonnement local (cabanes pastorales par exemple), qui n'ont probablement nul besoin d'être alourdis par une relation avec Bruxelles.

Par ailleurs, des réseaux existent déjà pour de nombreux acteurs territoriaux, même modestes. Dès lors, certains participants estiment que les territoires ont davantage besoin d'instances de facilitation, plutôt que de contrôle rigoureux, afin de faire remonter leurs besoins et leurs projets.

L'animation transfrontalière et les projets de coopérations modestes nécessitent donc d'être soutenus et certains émettent l'idée que ce rôle puisse être assumé par le Réseau pyrénéen si les partenaires du massif décident que celui-ci doit évoluer dans ce sens. Il est cependant rappelé qu'en termes de moyens humains et d'ingénierie, les partenaires espagnols organisent plutôt l'accompagnement au niveau régional et ils sont actuellement très prudents en raison de la crise économique que le pays traverse.

* * * *

L'ensemble de ces échanges visent à modifier le Schéma interrégional d'aménagement et de développement des Pyrénées (version 2006). **Les participants sont donc invités à réagir** par le biais du serveur web (<http://schema-massif.sig-pyrenees.net/>). Les remarques seront prises en compte et permettront de proposer des premières modifications du schéma de massif, en vue de la réunion suivante du groupe.